

Descriptif :

Le vademecum dédié au dispositif Devoirs faits réalisé par le ministère de l'éducation nationale est un outil d'aide à destination des principaux de collège et des acteurs du dispositif pour lier enjeux et modalités.

Sommaire :

- SOMMAIRE du VADEMECUM
- Le travail personnel des élèves : un facteur de réussite au collège
- Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?
- Qui est concerné ?
- Qui assure l'encadrement des élèves ?
- Devoirs faits en résumé

Un [vademecum](#) est publié, à destination des principaux de collège, afin de tout savoir sur le dispositif "Devoirs faits" :

● SOMMAIRE du VADEMECUM

INTRODUCTION

VADEMECUM

- 1 | Principes pédagogiques
- 2 | Piloter l'élaboration du projet et sa mise en œuvre
- 3 | Organiser Devoirs faits dans l'établissement
- 4 | Conduire les séances
- 5 | Les apports du numérique
- 6 | La relation avec les familles
- 7 | Formation des intervenants dans le cadre de Devoirs faits
- 8 | Les élèves en situation de handicap

Annexes

- 1 | Relations avec les associations
- 2 | Modèle de convention relative à la réalisation du programme Devoirs faits
- 3 | Exemple de courrier d'information à destination des parents
- 4 | Guide pour un intervenant débutant
- 5 | Éclairage sur l'aide méthodologique
- 6 | Banques de ressources numériques pour l'École (BRNE)

● Le travail personnel des élèves : un facteur de réussite au collège

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en-dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Le programme "Devoirs faits" a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs.

Le dispositif permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des "devoirs" pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

Le vademecum « Tout savoir sur devoirs faits »



[vademecum_devoirs_faits](#) (PDF de

1.6 Mo)

● Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?

"Devoirs faits" est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée.

"Devoirs faits" n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Devoirs faits est donc un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel.

Pour favoriser l'autonomie des élèves :

- à certains moments, les élèves organisent leur travail : activité, support, thématique, etc., toujours en lien avec les apprentissages effectués en classe
- les objectifs d'apprentissage sont explicités et du sens est donné à leur travail
- l'élève est aidé à formaliser les enjeux du travail à faire : que comprend-il de ce qu'il doit faire après lecture de la consigne ? Que doit-il avoir réalisé une fois le travail fini ?
- l'élève prend conscience de la manière dont il travaille, dont il mémorise, dont il organise sa pensée, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté, incluant la prise en compte de ses progrès et ses erreurs, pour mieux franchir les étapes d'apprentissage
- la coopération est encouragée entre élèves : petits groupes, tutorat d'élèves,



etc.

Les ressources du numérique sont de précieux appuis pour la mise en œuvre de "Devoirs faits". Des outils numériques sont développés pour adapter les situations de travail de certains élèves en situation de handicap.

● Qui est concerné ?

"Devoirs faits" s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

La proportion d'élèves susceptible de bénéficier du dispositif est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

Les collégiens peuvent avoir été invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux élèves et à leurs familles.

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de "Devoirs faits", qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

● Qui assure l'encadrement des élèves ?

Les différents professionnels de l'établissement peuvent contribuer, en fonction de leurs spécificités, à accompagner au mieux les élèves dans leur cheminement. Un coordonnateur du dispositif est chargé de sa mise en œuvre et de son suivi dans l'établissement sous l'autorité fonctionnelle du principal et en lien avec le conseil pédagogique, les élèves et leurs familles.

Devoirs faits est pris en charge sur la base du volontariat par :

- les professeurs et professeurs documentalistes
- les CPE
- les assistants d'éducation
- des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs
- les volontaires du service civique

● Devoirs faits en résumé



DEVOIRS FAITS



Le vademecum « Tout savoir sur devoirs faits »



[vademecum_devoirs_faits](#) (PDF de

1.6 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.